

Département de Loir-et-Cher
 Arrondissement de Romorantin-Lanthenay
 Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
 Présents : 14
 Vote pour : 15
 Vote contre : 0
 Abstention : 0

Date de la convocation :

14/10/2021

Séance du 21 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-et-un octobre, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2021 s'est réuni, à la mairie, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 15 octobre 2021.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Françoise PLAT - Yvette MASSET - Jean-Luc ESNAULT - Florence FOUSSIER - Annik MOREL - Patrick MOREL - Pedro BÄCHLER - Sylvain DECOURS - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Benoit DEFFIE - Claude DUVOUX - François VIGREUX - Evelyne CAIL

Était absent excusé : Guy DUCHOSSOIS (ayant donné pouvoir à Mme Yvette MASSET)

Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Françoise PLAT rappelle l'ordre du jour de la réunion.

Monsieur Jean-Luc ESNAULT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<u>N° 68/2021</u>	Objet : INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A DEMISSION	5. Institutions et vie politique 5.1 Election de l'exécutif
--------------------------	---	--

Madame la Maire informe le conseil municipal que Madame Jocelyne DELLA PUPPA élue sur la liste «Pour SEIGY avec vous » a présenté par courrier en date du 29 septembre 2021, reçu en mairie le 29 septembre 2021, sa démission de son mandat de conseillère municipale. Madame la Sous-Préfète de Romorantin-Lanthenay et Monsieur le Préfet du Loir et Cher ont été informés de cette démission en application de l'article L 2121-4 du CGCT.

Conformément aux règles édictées à l'article L 270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

Monsieur François VIGREUX est donc appelé à remplacer Madame Jocelyne DELLA PUPPA au sein du conseil municipal.

En conséquence, compte tenu des résultats des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020 et conformément à l'article L 270 du code électoral Monsieur François VIGREUX est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet et Madame la Sous-Préfète seront informés de cette modification.

Le conseil municipal prend acte de l'installation de Monsieur François VIGREUX en qualité de conseiller municipal.

La Maire,

Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 02/11/2021

et de 02/11/2021

la publication le

La Maire,

Françoise PLAT



